

ADREF 83
Le Président
SAILLE Jean-Paul
1893 Corniche Pompidou
83500 La Seyne sur mer
Tel : 04 94 87 81 25
: 06 60 83 41 57
Mail : f4ahj@wanadoo.fr
Site : www.ref83.free.fr

Association Départementale du Réseau Des Emetteurs Français du Var ADREF 83



La Seyne sur Mer, le 1 mai 2021

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Du 01 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le samedi premier mai à dix heures, les membres de l'association dénommée Association Départementale du Réseau des Emetteurs Français du Var (AD-REF 83) dont le siège social est chez Monsieur le Président : M SAILLE Jean-Paul, 1893 Corniche Georges Pompidou, 83500 La Seyne sur mer, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président envoyée le 30 mars 2021 par email.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration.

Monsieur SAILLE Jean-Paul préside la séance en sa qualité de Président de l'Association ; Monsieur REMY Philippe est secrétaire de séance en sa qualité de Vice-Président de l'Association.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 32. Et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée porte sur la modification des statuts suite à l'obtention d'un local octroyé par la Municipalité.

Le Président rappelle que chaque membre a reçu par mail une copie des nouveaux statuts.

Le Président donne ensuite la parole à tout membre de l'Assemblée désirant s'exprimer.

La discussion étant close, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution portant sur les nouveaux statuts de l'association

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer à l'Assemblée la modification des dispositions statutaires, décide de modifier les statuts

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, par voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Résolution portant sur la désignation de la personne chargée des formalités administratives réglementaires :

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire, pour accomplir toutes formalités nécessaires, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la préfecture ; l'insertion modificative au Journal Officiel et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique pour les numéros d'identifiants SIRET et SIREN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.

Suite à l'Assemblée Générale, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait à, La Seyne sur mer, le 1 mai 2021

J.M TESTA



SAILLE Jean-Paul
Président de l'AD-REF 83

